

Mauvaises conditions de formation à l'afpa

Par maxbzh, le 20/02/2010 à 22:42

Bonjour,

Je suis en formation AFPA taille de pierre. J'ai commencé le 2/11 et termine le 25/05... Les conditions de formations sont très mauvaises :

- Outillage presque complet depuis 1 semaine (avant on se débrouillait avec ce qui trainait)
- Plus de pierres à débiter (la commande est restee en suspend pendant des mois)
- pas de stage ni de chantier école (prévu sur le contrat de formation)
- absence du formateur, pas de remplacement...
- apprentissage désorganisé, pas de demonstration, etc...

La session précédente, avec des conditions comme celles là, s'est bien cartonnée a l examen et c est bien normal... dans ces conditions, le stagiaire n est pas professionnel en 7mois!

J'aimerai savoir si il est possible d attaquer l afpa pour ses manquements au bon déroulement de la formation afin d obtenir une autre formation dans un centre de qualité (ils existent...) et la prolongation de mes droits assedics sur cette période.

Vu comment c est difficile d obtenir une formation avec l afpa, je ne compte pas leur offrir 7mois de ma vie comme ca, pour rien au bout...

Merci de vos réponses. (j ai le droit à l'aide juridictionnelle)